



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 février 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Mars 1999

Immeuble de l'ancien Musée d'Histoire Naturelle - Approbation de l'APD

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99067

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999

Centre d'Etudes Urbaines

**Immeuble de l'ancien Musée d'Histoire Naturelle - Approbation
de l'APD**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La consultation de maîtrise d'oeuvre qui a été lancée pour l'opération de nouvelle affectation de l'immeuble de l'ancien Musée d'Histoire Naturelle, a permis de retenir le studio MILOU.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'APD élaboré par l'architecte, dont le montant des travaux est estimé à 800.000 F HT
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec la maîtrise d'oeuvre, conformément à la loi MOP, un avenant au contrat prenant acte de ce coût prévisionnel.

L'estimation travaux plus honoraires est inchangée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)